

Conseil communal
Echandens

Procès-verbal de la séance du 23 février 2009

Ordre du jour :

1. Procès-verbal du 24 novembre 2008 ;
2. Procès-verbal du 8 décembre 2008 ;
3. Création d'une structure d'accueil de la petite enfance (préavis No 01/2009) ;
4. Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du nouveau collège (préavis No 02/2009) ;
5. Communications municipales ;
6. Communications du Bureau ;
7. Divers et propositions individuelles.

M. Philippe Diserens, président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 50 membres du conseil. Se sont excusés : Mmes Adelheid Addor, Nicole Foucqueteau et MM. Jurgpeter Buser, Patrick Christen, Olivier Métry, Joël Moeckli, Pierre-Louis Pasche et François Vogel. Non excusés : MM Dominique Bolomey et Christophe Tschanz.

Mmes Monique Martin et Catherine Paganuzzi fonctionnent comme scrutatrices.

1. Procès-verbal du 24 novembre 2008

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Procès-verbal du 8 décembre 2008

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

3. Création d'une structure d'accueil de la petite enfance (préavis No 01/2009)

Mme Irène Caron apporte quelques précisions sur ce préavis, notamment en regard avec les communes avoisinantes. Elle ajoute que nous avons tout pour avancer, à savoir : les locaux, le personnel, un comité prêt à fonder l'association et même un nom.

M. Daniel Dietrich, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Philippe Diserens, président, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 1/2009,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 86'000.-- pour la mise en conformité des locaux au sous-sol de l'ancien collège en vue de la création d'une structure d'accueil de la petite enfance,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

4. Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du nouveau collège (préavis No 02/2009)

M. Philip Panchaud précise que la Municipalité a décidé d'élargir les offres qu'elle a déjà reçues à plusieurs entreprises, vu que la technologie avance très rapidement.

M. François Pache, président de la commission ad hoc, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich, président de la commission des finances, souhaite ajouter le mot « toujours » au 6^{ème} point de son rapport. Sinon, le rapport est maintenu dans sa présentation.

M. Philippe Diserens, président, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 2/2009,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 262'000.-- pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du nouveau collège,

- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans.

5. Communications municipales

M. Michel Pache

Route de la Chocolatière

Dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée à la rte de la Chocolatière, effectués par les propriétaires de la parcelle N° 384 et sur demande du SDIS DEL, nous allons faire poser une borne hydrante après le pont menant à l'exploitation agricole, sise sur la parcelle N° 383, ceci afin d'améliorer la défense incendie dans le secteur.

Cette extension se fera par le prolongement de la conduite actuelle sur environ 50 m et le passage, sous le canal, au moyen d'un forage dirigé.

La Gendarmerie a effectué le 5 12 2008 un contrôle de vitesse entre de 12h.50 à 14h.05. au débouché de la route de la Riaz. Résultat : 102 véhicules contrôlés, aucune dénonciation.

M. Philip Panchaud

Facture sociale prévisionnelle

Nous portons à votre connaissance que la facture sociale provisionnelle pour 2009 se monte à CHF 3'921'702.00 soit quelque CHF 1'906.00 par habitant, qu'il soit contribuable ou non. Pour mémoire, la facture sociale prévisionnelle pour 2008 était de 1'552.00 par habitant, soit une augmentation d'environ 22.8%.

IDHEAP – Rapprochement des Communes

Le mandat pour la deuxième phase a été donné à l'IDHEAP.

Il s'agit d'être éclairé sur les possibilités d'optimisation des collaborations intercommunales. Le rapport est attendu pour la deuxième moitié de l'année.

ACRM – ARCAM

Suite à l'acceptation du préavis de dissolution par le Conseil Intercommunal de l'ACRM le 16 octobre dernier, toutes les communes membres de l'association avaient ratifié la dissolution avant la fin 2008. Il n'a donc pas été nécessaire de démissionner et l'ACRM est en voie de liquidation.

A ce jour, 58 communes sur 66 ont voté leur adhésion à l'ARCAM. L'assemblée constitutive est prévue pour le 21.04.2009. Il est prévu que l'ARCAM entre en fonction le premier juillet prochain.

Le secteur 1 de l'ARCAM, dont Echandens fera vraisemblablement patrie, doit encore se choisir un représentant pour aller au comité directeur. De même, la Municipalité doit encore nommer son représentant à l'assemblée générale. Selon les statuts qui doivent encore être entérinés par l'assemblée constitutive de l'ARCAM, ces postes doivent être occupés par des Municipaux.

Mme Irène Caron

Plate-forme monte-escalier

Comme vous l'aurez constaté en arrivant dans ce bâtiment, une plate-forme monte-escalier a été installée. Elle servira pour l'accès à l'étage de toutes les personnes à mobilité réduite.

Ce dispositif étant verrouillé, une demande devra être faite lors de la réservation de la salle des Utins pour obtenir la clé ainsi que les explications sur le fonctionnement de la plate-forme. Coût de l'installation : Fr. 17'590.--.

Les personnes qui le désirent pourront assister à une démonstration après la séance du Conseil.

M. Guy Richard

Préavis N° 02/2007 – Demande de crédit de Fr. 670'000.— pour la réhabilitation du parc du Château.

En date du 26 mars 2007, sur la base d'un concept général et d'un devis, votre Conseil a accordé un crédit de Fr. 670'000.-- pour la réalisation de l'objet cité en titre.

La proposition de planification budgétaire prévoyait, comme mentionné en complément au préavis N° 02/2007, quatre phases de réalisation.

Nous vous les rappelons ici :

1. Sécurisation
Abattage d'arbres - élagage
2. Rénovation
Mise en forme des terrains, création de sentiers, installation automatique d'arrosage, plantations et semis de gazons.
3. Modernisation
Pose de pavés porphyres et réalisation du potager des hortensias.
4. Entretien et stabilisation
La phase 4 ne faisait pas partie intégrante de la demande de crédit.

L'architecte-paysagiste avait prévu la possibilité de réaliser les trois premières phases sur une durée de 5 ans et la 4^{ème}, sur une durée de 4 ans.

Tenant compte des Fêtes au Château, des disponibilités des entreprises et des économies potentielles, la Municipalité a décidé d'entreprendre les travaux des phases 1, 2 et 3 simultanément.

L'établissement des soumissions a été effectué sur cette base. Il nous est par conséquent difficile de faire figurer les montants dépensés en regard des différents postes du devis figurant en page 8 du Préavis N° 02/2007.

Ci-dessous, nous vous communiquons le décompte des travaux réalisés :

Honoraires d'ingénieur, sans procédure des marchés publics	Fr.	50'960.35
Sécurisation + abattage d'arbres	Fr.	22'500.00
Modification de la structure du parc (traçage des circulations, enlèvement de l'enrobé bitumineux existant, cheminement en pavés porphyres, mise en forme du terrain, préparation au semis de gazons et aux plantations d'arbres	Fr.	348'037.85
Arrosage automatique	Fr.	1'466.00
Plantations	Fr.	127'179.20
Potager des hortensias	Fr.	<u>76'630.75</u>
Total travaux selon devis pour Préavis N° 02/2007	Fr.	626'774.15
Divers, imprévus et travaux hors devis		
Reprise des écoulements existants défectueux	Fr.	11'930.50
Eclairage, selon vœux de la Commission ad' hoc	Fr.	10'078.75
Piste d'accès en pavés porphyres	Fr.	15'512.00
Frais de procédure des marchés publics	Fr.	6'594.80
Diverses fournitures + bouquet	Fr.	<u>564.40</u>
Total final des travaux	Fr.	671'454.60
		=====

Ne figurent pas dans ce décompte, quelques centaines de francs pour l'acquisition de corbeilles à déchets.

6. Communications du Bureau

Lors des dernières votations, le taux de participation de notre commune a été supérieur à 60%.

Les personnes intéressées à former une équipe qui participera au Tir de l'Amitié les 6 ou 9 mai 2009, sont priées de s'adresser à Mme Katharina Zürn.

Le Bureau a reçu ce jour la démission de M. Patrick Christen.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 20 avril 2009.

La sortie annuelle du Conseil aura lieu le samedi 6 juin 2009.

7. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Gandillon nous informe que lors de la séance du 19 janvier 2009 du Jury pour le concours de la salle villageoise, il a été répondu aux différentes questions des bureaux d'architecture. A ce jour, il y a une quarantaine d'inscriptions.

Mme Isabelle Katz tient a remercier l'assemblée pour avoir accepté le préavis No 01/2009. En effet, bien qu'elle ne soit plus au comité des Cantines, ce projet lui tenait très à cœur.

M. Jean-Nicolas Muff demande s'il ne serait pas judicieux que la commune crée un fonds pour énergie renouvelable destiné à de futurs investissements et qui pourrait être alimenté d'une manière à définir mais par exemple par la vente de titres de la Romande Energie.

M. Philip Panchaud rappelle que la loi prévoyait de prélever le centime climatique et que la commune d'Echandens y avait renoncé. Effectivement, ce serait une possibilité pour alimenter un éventuel fonds. Toutefois, M. Panchaud pense que la commune peut supporter cette dépense.

Mme Claudine Curtet demande si, suite à l'hiver rigoureux que nous avons connu, des dégâts ont été constatés dans notre forêt. M. Guy Richard lui répond que rien de grave n'est apparu mais qu'une tournée de sécurisation a été effectuée.

M. Alexandre Schmidt demande pourquoi la commune d'Echandens n'a pas de tournée de ramassage de déchets encombrants comme cela existe dans certaines communes voisines. M. Guy Richard rappelle que notre commune était l'une des premières à avoir une déchetterie de ce type. Toutefois, la voirie pourrait se charger d'un transport à titre exceptionnel.

M. Jacques Perrinjaquet demande où exactement la police a fait le contrôle cité par M. Michel Pache. Ce dernier précise que c'était sur la route du Château, au débouché de la rue de la Riaz.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h.30.

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Diserens

Claire-Lise Martin